L'Opus Dei, une prélature personnelle

A l'approche du 28 novembre, date à laquelle le pape Jean-Paul II a érigé l'Opus Dei en prélature personnelle, nous vous proposons de mieux comprendre ce statut juridique en redécouvrant une interview donnée à Radio Vatican par l'abbé Laurent Touze, professeur à l'Université Pontificale de la Sainte Croix.

interview	Radio	Vatican
-----------	-------	---------

pdf | document généré automatiquement depuis <u>https://</u> opusdei.org/fr-ci/article/lopus-dei-uneprelature-personnelle/ (20/11/2025)